



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 14 février 2022

Monsieur Jean-Marie VIGNOLLES
Commissaire enquêteur

Transmission électronique :
pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique préalable à un projet d'aménagement de 140 ha pour la création d'un golf 18 trous avec opération immobilière sur les communes de Dax, Oeyreluy et Tercis-les-bains

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes.

1 – Rappel historique :

La SEPANSO a contesté en son temps avec succès le projet de golf sur le site d'Abesse à Saint-Paul les Dax. Lorsque l'idée de créer un golf au sud de Dax, Madame Mayalen Etchart a interrogé la SEPANSO pour savoir si cette idée méritait d'être creusée. Cette démarche correspondait tout à fait à ce que la Convention d'Aarhus (décret n° 2002-1187 du 12 septembre 2002) et la Charte de l'environnement (loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005) recommandent : « *La participation du public doit commencer au début de la procédure* » (cf Conseil d'État n° 434742 du 15 novembre 2021). Les responsables du projet ont présenté celui-ci afin que la SEPANSO puisse faire des observations ; nous ne nous en sommes pas privés et nous avons été entendus dans l'ensemble même lorsque nos demandes nécessitaient des dépenses. De nouvelles rencontres ont eu lieu...

Naturellement les responsables du projet ne se sont pas contentés d'échanges avec la SEPANSO. Les services de l'administration ont été consultés. Les élus des communes de Dax, Oeyreluy et Tercis-les-bains ont été sollicités pour que les documents d'urbanisme permettent la réalisation du projet. Les évolutions étaient intégrées dans les dossiers soumis à enquêtes publiques. En particulier celle concernant le PLUi du Grand Dax : zonages 1AU et 2AU.

La gestation du projet a été lente, mais le dossier présenté permet d'apprécier ses qualités. Les interlocuteurs de Madame Etchart peuvent témoigner des efforts déployés pour aboutir à ce qui est présenté dans le cadre de cette enquête publique.

.../...

2 – Aménagement spatial : la zone comprend 140 ha

Données : 36 ha pour le golf, 60 ha pour des résidences (dont 4 ha d'espaces non construits), 44 ha de zones non aménagées.

L'étude d'impact couvre l'ensemble du projet. Malheureusement celui-ci comprend deux tranches et nous ne disposons que des données qui correspondent à la première tranche (golf 12 trou + construction sur les zones 1AU du PLUi). Les échanges entre la SOBRIM et la SEPANSO ont porté sur l'ensemble du projet (2 tranches). Les responsables du projet devront donc faire une nouvelle démarche pour la deuxième tranche. Alors qu'habituellement la SEPANSO dénonce le saucissonnage des dossiers, dans le cas présent on peut espérer que les retours d'expérience de la tranche 1 permettront une gestion adaptée de la tranche 2.

La SEPANSO a d'ailleurs demandé à Madame Etchart à être associée au suivi des chantiers qui doivent commencer en 2022 pour s'achever en 2027 ; si cette demande a été bien accueillie verbalement la SEPANSO souhaite que cette demande figure parmi les recommandations qui apparaîtront dans les conclusions du rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur.

3 – Risques naturels :

La SEPANSO rappelle à nouveau que le secteur sud de Dax présente des risques géologiques : argiles et cavités (cf Les risques naturels et technologiques dans les Landes – Préfecture des Landes, 2011). Il conviendra de faire toutes les études de sols utiles avant de déposer des permis de construire et de s'exposer à de mauvaises surprises.

Le risque incendie pour les zones boisées est plus facilement maîtrisable.

En ce qui concerne les épisodes météoriques, voir ci-après.

4 – Eau

Ces questions (multiples zones humides dans les thalweg...) ont été étudiées. La SEPANSO a attiré l'attention du porteur du projet sur les problèmes susceptibles de survenir lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, lesquels sont de moins en moins exceptionnels et de plus en plus récurrents, probablement à cause du dérèglement climatique (cf Acclimaterra). Cela suppose en particulier une réflexion sur les risques d'érosion dans les pentes (en particulier lors des travaux) et sur le dimensionnement des bassins d'orage.

La SEPANSO apprécie la réutilisation des eaux de la Station de Traitement des Eaux Usées de Dax... Les interfaces entre surfaces en eau et air sont susceptibles de poser des problèmes sanitaires tant que les mares ou bassins tampon ne trouvent pas leur équilibre naturel. La SEPANSO attire l'attention sur certains moustiques, en particulier le moustique tigre (*Aedes albopictus*). Nous avons déjà attiré l'attention lors de l'enquête publique concernant le projet de création de zone d'activités économiques l'Airial sur la commune de Mées ; ainsi nous écrivions : *« Nous espérons donc qu'à nouveau le porteur du projet écoutera les divers conseils qui lui ont été prodigués. Prenons l'exemple du moustique tigre, très présent, dans le secteur comme le souligne à juste titre l'ARS. Sur les conseils d'un adhérent de la SEPANSO, la commune de Saint-Paul les Dax a mis en place une série de pièges ; en ce qui concerne la SEPANSO, qui suit cette problématique depuis l'identification de la présence de cette espèce en France et échange avec l'ARS, notre adhérent pourrait apporter tous les conseils techniques utiles au porteur du projet si celui-ci était validé. »* Le commissaire enquêteur a d'ailleurs invité le porteur du projet à suivre la recommandation suivante : *« Prendre en considération cette problématique sanitaire et s'appuyer sur les compétences de l'ARS et de la SEPANSO pour mettre en place les mesures préventives et curatives. »*

5 - Faune et Flore :

La doctrine Éviter-Réduire-Compenser a été globalement utilisée pour réduire les impacts du projet sur l'environnement.

La SEPANSO regrette la destruction des petites vergerettes (*Pulicaria vulgaris*)

La question qui se posera fatalement pour le gestionnaire du golf sera d'épandre moins de produits chimiques que ne le faisaient les agriculteurs sur leurs terres. Là encore une réflexion sera nécessaire pour aboutir à une gestion intelligente.

La SEPANSO souhaite que le porteur du projet suive les conseils donnés par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, tant pour les boisements que pour les espèces. La MRAE a estimé que le projet ne prend pas en compte l'environnement de manière satisfaisante, ce qui signifie qu'il y a encore des marges de progrès. Nota bene : le signataire de l'avis, Monsieur Hugues Ayphassorho, connaît bien la région dacquoise puisqu'il a été responsable pendant plusieurs années de la Régie des Eaux de Dax. La portée de l'avis de la MRAE est donc importante.

La SEPANSO souhaite que le porteur du projet respecte l'avis du Conseil National de Protection de la Nature ; son avis favorable est assorti de sept réserves importantes. Le CNPN invite la SOBRIM à trouver « *un chef d'orchestre compétent et identifié* » ; ayant été quelques années membre suppléant de Pierre Davant, président de la SEPANSO Aquitaine, je suis disposé à faciliter le travail d'une personne ou d'un bureau d'étude. La SEPANSO Landes rappelle qu'elle dispose elle-même en interne de bénévoles naturalistes (botanistes, forestiers...) compétents. La SEPANSO souligne qu'elle suit scientifiquement l'évolution naturelle d'une ancienne gravière à Labatut pour le compte de la Société CEMEX.

Les réponses apportées à la MRAE et au CNPN semblent montrer une sincère volonté de bien gérer les divers problèmes soulevés.

6 – Compensation au titre du code forestier

La SEPANSO regrette que la SOBRIM s'engage à verser une indemnité au fond stratégique de la forêt et du bois. En effet, dans la mesure où beaucoup de porteurs de projets font la même démarche et où le montant des versements est plafonné, les compensations financières vont au budget général de l'État. Le système est vraiment trop opaque pour que l'on puisse apprécier les résultats obtenus pour préserver la biodiversité, que ce soit au niveau local ou au niveau national. Nos recherches (Internet pour apprécier la gestion des fonds se sont avérées vaines ; nous avons surtout trouvé comment obtenir des subventions pour produire plus de bois ! Mais rien pour dynamiser la biodiversité !)

Lors de la réunion de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 18 janvier 2022) la Direction départementale des territoires et de la mer nous avons eu la confirmation que le plafond d'alimentation du fond de versement est atteint depuis plusieurs années et que l'excédent est versé au budget de l'État.

La SEPANSO dénonce l'incurie de l'État et insiste pour que de véritables espaces forestiers soient protégés, si possible en évolution naturelle.

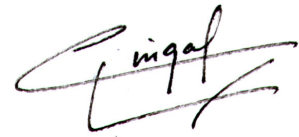
Conclusion :

Le projet correspond à l'attente des communes qui font face à une demande de terrains constructibles. Il correspond aussi à l'attente de golfeurs du secteur et qui souhaitent limiter leurs déplacements vers les communes de la côte tellement pourvues en golfs. La SEPANSO profite de la présente enquête pour rappeler son opposition au projet de « Pôle résidentiel et touristique à dominante golfique » de Tosse (si proche d'autres golfs).

La SEPANSO espère que la SOBRIM pourra réaliser son projet conformément à son souhait d'intégrer celui-ci intelligemment dans l'environnement, et de profiter des espaces non aménagés pour laisser prospérer la biodiversité qui peut paraître localement à certaines banales, mais dont nombre d'espèces (plantes, passereaux, chiroptères, reptiles, amphibiens sont pourtant vues ou recensées de moins en moins souvent.

La SEPANSO souhaite pouvoir continuer à échanger avec

En vous remerciant pour votre intervention, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>